

Annexe A

Règlement RV-2005-03-72

Les honoraires professionnels visés par le présent règlement sont requis pour des mandats relativement aux dossiers suivants :

Description	Dépense estimée*	2005	2006
1. Poursuite opposant Les Forages Nella inc. contre la Ville de Lévis (re : réclamation de l'entrepreneur à la suite des travaux municipaux sous la route 132 et relatifs à l'émissaire « Charny-Sud »)			
1.1 honoraires professionnels pour les services d'ingénieurs et autres experts	60 000 \$	60 000 \$	
1.2 honoraires professionnels pour les services d'avocats	80 000 \$	80 000 \$	
2. Poursuite opposant la Ville de Lévis contre le ministère du Revenu du Québec, l'Agence du revenu du Canada et Pattison-Québec (re : contestation d'avis d'imposition à l'égard d'un contrat conclu entre la Ville et Pattison)			
2.1 honoraires professionnels pour les services d'avocats	70 000 \$	70 000 \$	
2.2 honoraires professionnels pour les services d'experts comptables	5 000 \$	5 000 \$	
3. Révision du plan d'urbanisme de la Ville			
3.1 honoraires professionnels pour les services d'urbanistes et autres experts	50 000 \$	50 000 \$	
3.2 honoraires professionnels pour les services d'avocats	50 000 \$	50 000 \$	
4. Révision de concordance et harmonisation des règlements d'urbanisme de la Ville			
4.1 honoraires professionnels pour les services d'urbanistes et autres experts	106 000 \$		106 000 \$
4.2 honoraires professionnels pour les services d'avocats	104 000 \$		104 000 \$
SOUS-TOTAL :	525 000 \$	525 000 \$	
FRAIS DE FINANCEMENT (+/- 7%) :	35 000 \$	35 000 \$	
TOTAL :	560 000 \$	560 000 \$	

* dépense estimée incluant les déboursés, les taxes applicables et les frais de financement

Service des affaires juridiques
Ville de Lévis
Version du 10 mars 2005

